

COMMUNE D'ESPALION

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES DU 8 OCTOBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

- Madame REY Michelle	Adjointe au Maire d'Espalion - Urbanisme
- Monsieur BURGUIÈRE Dominique	Adjoint au Maire d'Espalion
- Madame KRON-RAMIREZ Corinne	DREALMP Chargée de mission territoriale
- Madame RICARD Sabine	CCI 12
- Monsieur BALDIT Sylvain	Co-président FDSEA chambre d'Agriculture
- Monsieur ROQUELAURE Christian	Co-président FDSEA chambre d'Agriculture
- Madame BESSON Anaïs	Chambre d'Agriculture
- Madame AZEMAR Bernadette	Maire de COUBISOU
- Madame GARDES Elodie	Maire de LASSOUTS
- Monsieur RUDELLE Thierry	STAP 12
- Monsieur MAJOREL Christophe	DDT 12
- Madame MARTY Odile	DDT 12 - Agence Nord
- Madame BURGUIÈRE Véronique	Service urbanisme de la Mairie d'Espalion
- Madame FRAUCIEL Brigitte	Urbaniste Architecte Atelier Sol et Cité

ETAIENT EXCUSES :

- Monsieur CAYRON Gilbert	Maire d'Espalion
- Madame MARTIN	Chambre des Métiers et de l'artisanat de l'Aveyron
- Le représentant du Conseil Général	
- Le représentant de la Mairie de St Côme d'Olt	
- Le représentant de la Communauté de communes d'Estaing	
- Le représentant du Centre Régional de la Propriété Forestière	
- Le représentant de l'INOQ - UT SUD OUEST	

ORDRE DU JOUR :

Présentation aux personnes publiques associées :

- d'un extrait du diagnostic,
 - du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune d'ESPALION.**
-

Madame REY adjointe au Maire, remercie les personnes publiques associées de leur présence, organise un tour de table afin que chacun se présente, précise l'avancée du travail sur le PLU puis donne la parole au bureau d'études pour la présentation du PADD.

Le bureau d'études SOL & CITE présente tout d'abord un extrait du diagnostic qui situe le contexte communal puis le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Suite à cette présentation, Madame REY donne la parole aux différents participants afin qu'ils expriment leurs remarques ou suggestions.

La chambre d'agriculture demande ce qui est prévu sur les terrains à l'Ouest de la commune d'Espalion entre la future déviation et l'urbanisation le long de la RD 556, chemin de St Pierre et précise que dans ce secteur il y a de forts enjeux agricoles.

Madame Rey informe que le projet de contournement d'Espalion a été acté et va être réalisé prochainement. Le secteur noté sur le plan est un secteur d'enjeux à moyen et long terme. Les orientations du PADD sont prévues à environ 10 ans. Une partie de la zone restera agricole, il faut attendre de voir comment les choses vont évoluer avec l'impact de cette déviation. Une autre partie sera classée en zone d'urbanisation future. Un travail doit être fait sur les entrées de ville depuis la déviation et le chemin de St Pierre doit être aménagé.

L'architecte des bâtiments de France souhaite qu'au niveau des hameaux, celui de la Tour de Masse classé en hameau agricole soit également classé en hameau patrimonial. En effet, la Tour a été achetée et un projet touristique est en cours. Il faut lui permettre de voir le jour et d'évoluer.

Il faut aussi rajouter dans le PADD, les randonnées liées à l'eau qui sont intéressantes au niveau de l'axe Bonneval-Flaujac.

Concernant la carrière, la chambre d'agriculture émet un avis défavorable pour son développement vers l'ouest. Ce projet d'extension, à priori, a soulevé une opposition forte.

Madame REY précise que son extension est prématurée, ils font actuellement des sondages pour voir où il y a de la pierre à extraire.

Il est convenu de mettre sur la carte du PADD, un symbole représentant la carrière et non un tracé qui semble représenter les terrains actuels avec l'extension.

La DREAL signale qu'une partie du développement de la zone d'activités sud est implantée sur une ZNIEFF et que celles-ci sont notées dans le PADD à protéger. Des précautions seront à prendre.

Un débat informel s'engage ensuite sur le développement de l'urbanisation, le choix fait par la commune de construire le futur potentiel d'habitat dans les enclaves agricoles en zone urbanisée.

Il a été remarqué que dans les zones AU, les parcelles étaient de plus en plus petites. La commune va enlever des secteurs qui étaient constructibles dans le POS et densifier les futures zones dans les dents creuses de l'urbanisation actuelle. C'est un choix difficile qui permettra par ailleurs, de préserver les terres agricoles.

En fin de débat, madame REY remercie les participants et clos la séance.

Fait à Toulouse, le 23 octobre 2013.

Pour le bureau d'études :
Brigitte FRAUCIEL